



STATISTIQUES ET INDICATEURS

LES ENTRÉES EN FORMATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI

1^{er} Trimestre 2022



Au 1^{er} trimestre 2022, on compte 17 453 entrées en formation de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi. Ce nombre d'entrées en formation diminue légèrement de **-0,7%** sur un an.

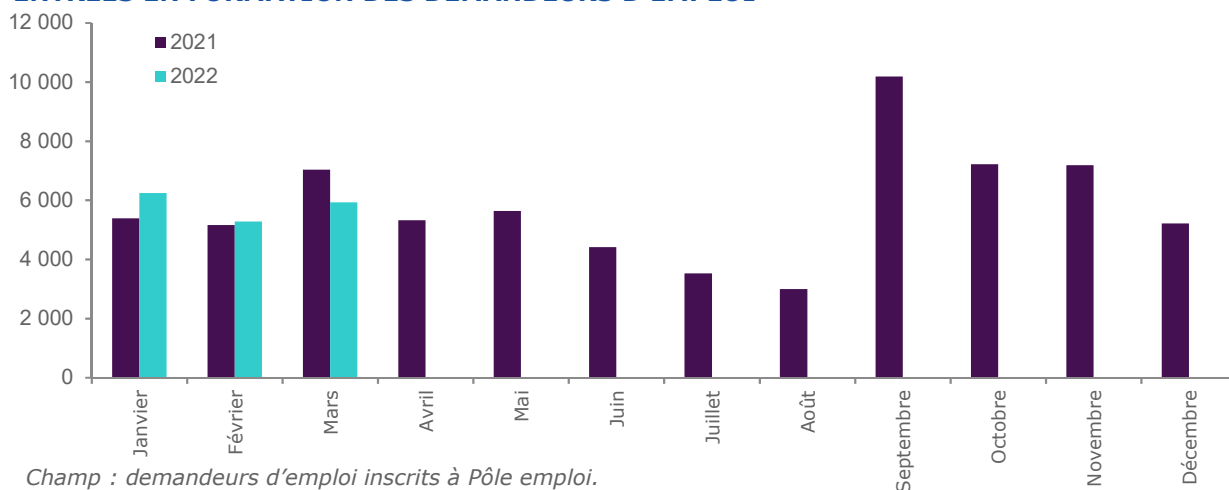
17 453 entrées en formation au 1^{er} trimestre 2022, soit -0,7% par rapport au 1^{er} trimestre 2021.

Entre janvier et mars 2022, nous comptabilisons **17 453** entrées en formation de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, soit une légère baisse de **-0,7%** par rapport au même trimestre de l'année précédente.

Par rapport au 4^{ème} trimestre 2021, le nombre d'entrées en formation a fortement baissé (**-11,1%**) au cours de ce 1^{er} trimestre 2022.

Après une forte hausse en janvier (+15,9%), la hausse a été plus modérée en février (+2,2%) puis la tendance

**GRAPHIQUE 1 :
ENTRÉES EN FORMATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI**



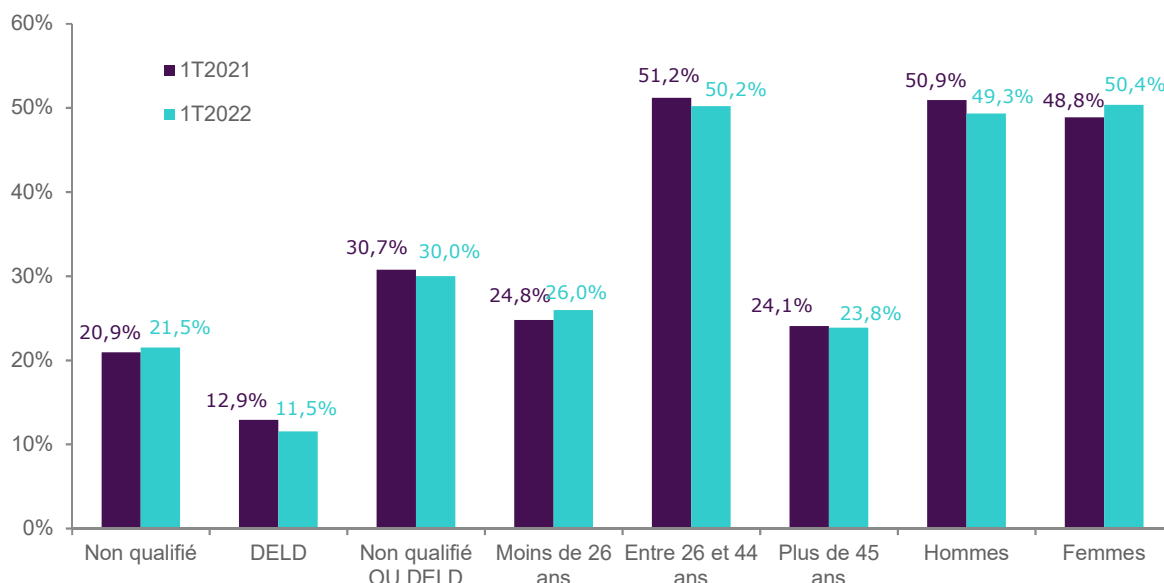
Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.

La part des demandeurs d'emploi non qualifiés dans les entrées en formation progresse

La part des demandeurs d'emploi de longue durée entrés en formation au 1^{er} trimestre 2022 diminue de **-1,4** points par rapport au 1^{er} trimestre 2021, alors que celle des demandeurs d'emploi non qualifiés progresse légèrement de **+0,6** point. La part des non qualifiés ou DELD se retrouve donc à la baisse par rapport au même trimestre de l'année précédente (**-0,7** point). Les demandeurs d'emploi de moins de 26 ans et les femmes voient également leur représentativité augmenter par rapport à 2021, avec respectivement **+1,2** points et **+1,6** points.

Alors que les demandeurs d'emploi de plus de 45 ans entrés en formation sont restés quasi stable, deux autres profils ont vu leur représentativité baisser : les demandeurs d'emploi âgés entre 26 et 44 ans (**-1,0** point) et les hommes.

GRAPHIQUE 2 : CARACTÉRISTIQUES DES DEMANDEURS D'EMPLOI ENTRÉS EN FORMATION



Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.

Non qualifié : (niveau de formation inférieur à BEP, CAP ou égal à BEP, CAP mais sans diplôme obtenu)

DELD : demandeurs d'emploi de longue durée (au moins 12 mois en catégorie A au cours des 15 derniers mois précédant l'entrée en formation).

Non qualifié ou DELD : demandeurs d'emploi non qualifiés ou de longue durée.

En moyenne, l'entrée en formation des demandeurs d'emploi se fait 11 mois après l'inscription à Pôle emploi

Pour un quart des demandeurs d'emploi entrés en formation au 1^{er} trimestre 2022, cette entrée a lieu **dans les deux mois suivant leur inscription** sur les listes de demandeurs d'emploi (Tableau 1).

La moitié des entrées en formation se produit avant le 5^{ème} mois qui suit l'inscription. Enfin, 25% des entrées en formation concernent des demandeurs d'emploi inscrits depuis au moins 1 an environ.

L'ancienneté en inscription avant l'entrée en formation augmente avec l'âge. En moyenne, les demandeurs d'emploi de moins de 20 ans entrant en formation le font dans les **99 premiers jours** après leur inscription; cette moyenne monte à **419** jours pour ceux âgés de 45 à 49 ans et atteint **565** jours pour les demandeurs d'emploi âgés de 55 ans et plus.

A l'inverse, plus le demandeur d'emploi entré en formation est jeune, plus la durée du plan de formation est élevée. La durée moyenne de formation est de **891 heures** pour les moins de 20 ans, passe à **629 heures** pour les des 20-24 ans et diminue fortement avec l'âge pour atteindre **325 heures** pour les 55 ans ou plus.

La durée moyenne de formation est supérieure pour les femmes (**798 heures**) par rapport à celle des hommes (**693 heures**).

TABLEAU 1 :**ANCIENNETÉ AVANT L'ENTRÉE EN FORMATION ET DURÉE DE LA FORMATION SELON L'ÂGE ET LE SEXE - 1^{er} TRIMESTRE 2022**

Age à l'entrée	Ancienneté avant l'entrée en formation (en jours)				Durée prévue du plan de formation (en heures)			
	Moyenne	1er quartile	Médiane	3ème quartile	Moyenne	1er quartile	Médiane	3ème quartile
Moins de 20 ans	99	21	56	130	891	245	532	1 000
20-24 ans	174	30	96	203	629	182	434	840
25-29 ans	265	48	130	323	530	175	399	735
30-34 ans	306	58	143	368	523	175	399	795
35-39 ans	362	64	168	425	508	147	399	732
40-44 ans	374	78	179	458	489	167	399	714
45-49 ans	419	70	187	487	455	140	360	651
50-55 ans	490	77	212	561	419	140	300	519
55 ans et plus	565	102	272	727	325	84	217	434
Hommes	310	49	133	353	485	150	399	693
Femmes	318	51	144	365	588	171	399	798
Ensemble	314	50	138	360	538	160	399	742

Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.

Lecture : au 1^{er} trimestre 2022, l'ancienneté en inscription avant la formation est de 21 jours pour un quart des personnes âgées de moins de 20 ans, elle est supérieure à 130 jours pour un autre quart. La durée de la formation est inférieure à 245 heures pour un quart des moins de 20 ans ; elle est supérieure à 1 000 heures pour un autre quart.

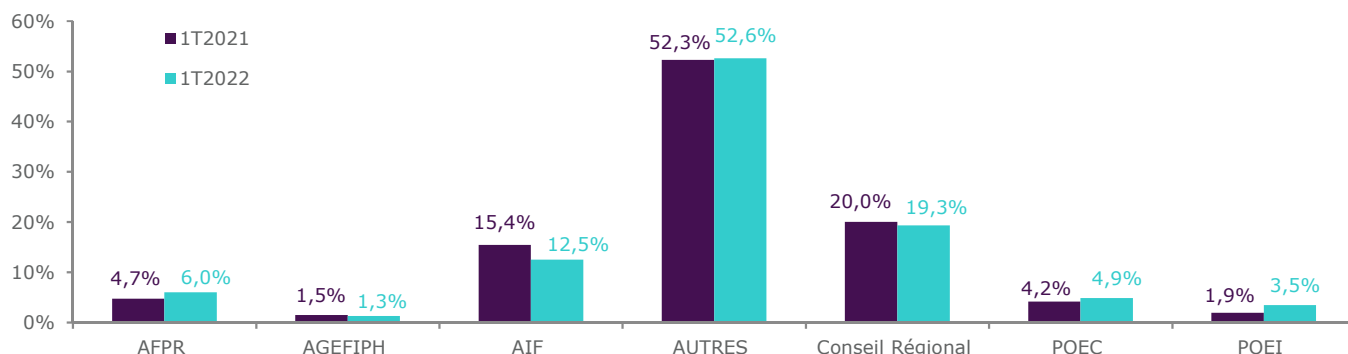
Source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation.

Les autres types de formation (financement par le bénéficiaire, Etat, collectivités...) représentent plus de la moitié des formations au 1^{er} trimestre 2022

Les autres formations (financement par le bénéficiaire, Etat, collectivités...) représentent plus de la moitié de toutes les formations (**52,6%**) mais restent stables (**+0,3** point) par rapport au même trimestre de l'année précédente.

Les formations financées par le conseil régional (**19,3%**) diminuent au 1^{er} trimestre 2022 (**-0,7** point) de même que les Aide Individuelle à la Formation (AIF) (**-2,9** points) avec **12,5%**.

Par rapport au 1^{er} trimestre 2021, la part des AFPR (**6,0%** des formations) est en augmentation (**+1,3** points). Les Préparations Opérationnelles à l'Emploi (POE), qu'elles soient Individuelles ou Collectives (représentant respectivement **3,5%** et **4,9%** des formations), enregistrent également de légères hausses (**+0,7** point et **+1,6** points). A l'inverse, les formations "AGEFIPH" baissent très légèrement (**-0,2%**) et restent minoritaires (1,3% des formations).

GRAPHIQUE 3 :**RÉPARTITION DES ENTRÉES EN FORMATION SELON LE TYPE DE FORMATION**

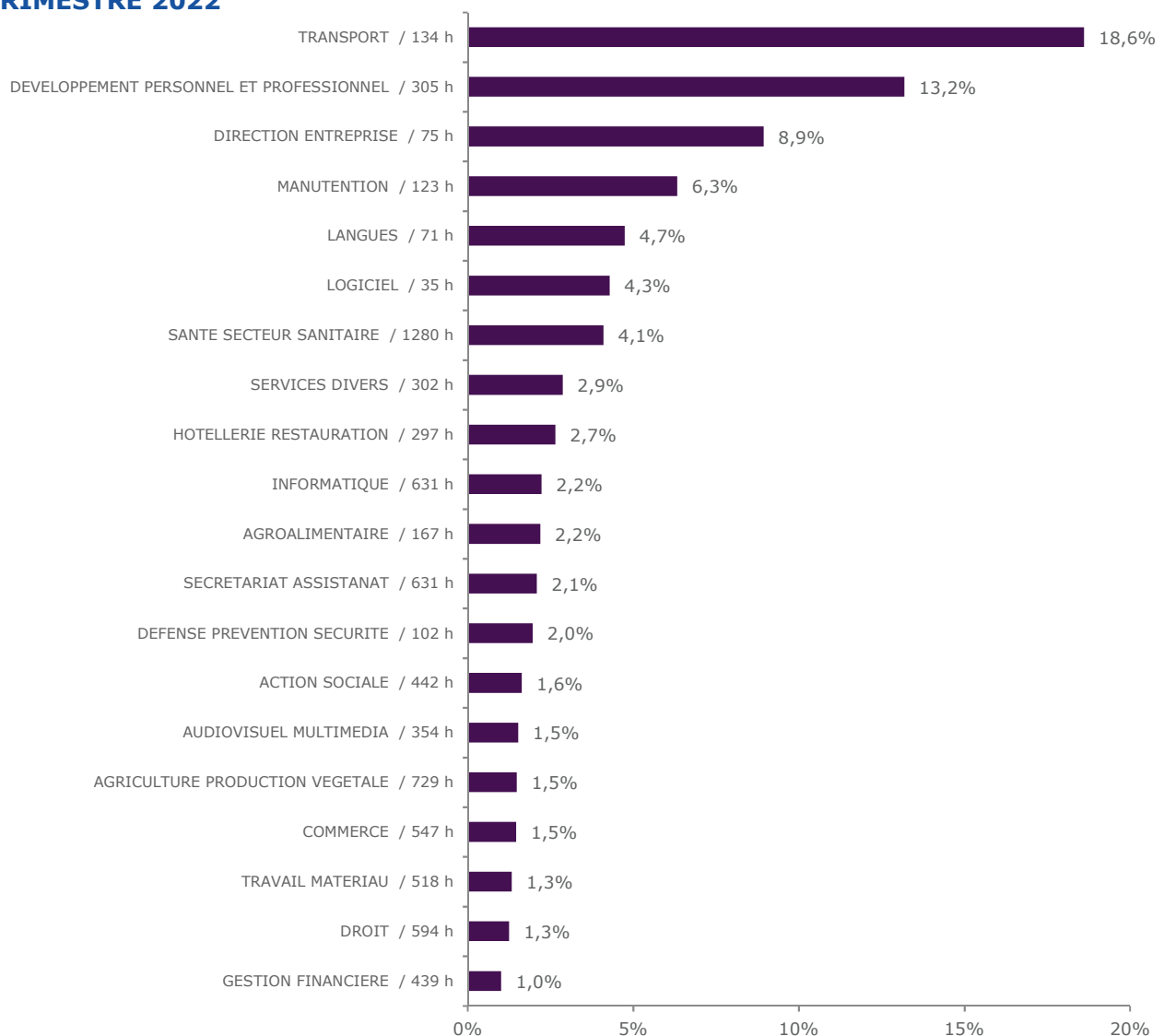
Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.
Source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation.

2 champs de formation regroupent plus de 3 entrées en formation sur 10 des demandeurs d'emploi

Vingt champs de formation regroupent **83,9%** des entrées en formation (*graphique 3*). **31,8%** de celles-ci sont concentrées dans deux champs: le transport (**18,6%**) et le développement personnel et professionnel (**13,2%**). Nous retrouvons ensuite les domaines de la direction entreprise (**8,9%**) et de la manutention (**6,3%**).

Il existe une forte variation dans les durées moyennes de formation en fonction des champs de formation allant de **71 heures** pour les formations sur les langues à **1 280 heures** pour les formations relatives à la Santé secteur sanitaire. Parmi les autres formations importantes en terme de volume d'heures, nous pouvons identifier les formations de l'agriculture production végétale, l'informatique et le secrétariat avec des durées moyennes respectives de **729, 631 et 631 heures**. De même, les formations dans le droit, le commerce et le travail des matériaux ont des durées moyennes supérieures à **500 heures**.

GRAPHIQUE 4 : PART ET DURÉE MOYENNE DES FORMATIONS PAR CHAMP DE FORMATION - 1^{er} TRIMESTRE 2022



Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.

Lecture : le champ de formation « Transport » regroupe 18,6% des entrées en formation au 1^{er} trimestre 2022. La durée moyenne des formations y est de 134 heures.

Note : Seuls les 20 premiers champs de formation sont présentés ici (soit 83,9% des entrées en formation).

Source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation.

Plus de 75% des formations répondent à quatre objectifs

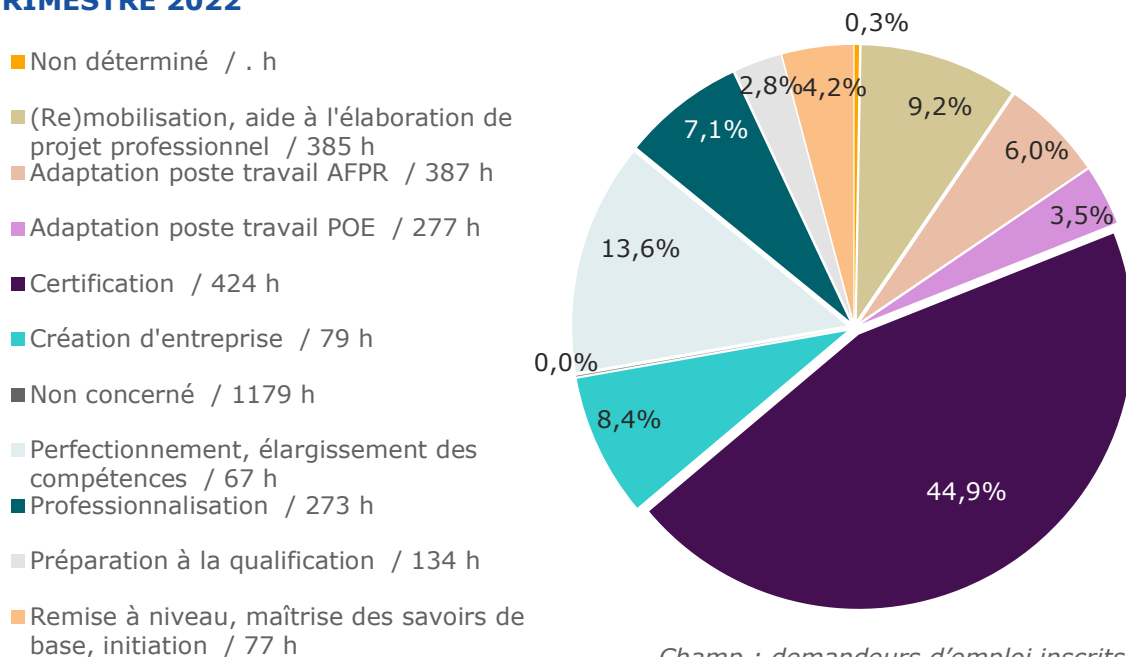
Le principal objectif des formations est la certification (*voir ci-dessous*), il concerne environ 45% des entrées. Cet objectif affiche une durée moyenne de formation plus élevée que la moyenne (**424 heures** contre **328 heures** en moyenne pour l'ensemble des objectifs).

13,6% des formations concernent un perfectionnement et un élargissement des compétences, avec une durée moyenne de formation inférieure à l'ensemble (**67 heures**).

Suivent ensuite la (re)mobilisation, aide à l'élaboration de projet professionnel (**9,2%** pour **385 heures**) et la création d'entreprise (**7,5%** pour **321 heures**).

Les durées moyennes de formation vont de **69 heures** pour le perfectionnement et l'élargissement des compétences à **472 heures** pour la certification.

GRAPHIQUE 5 : PART ET DURÉE MOYENNE DES FORMATIONS PAR OBJECTIF DE FORMATION - 1^{er} TRIMESTRE 2022



Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.
Source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation.

Les objectifs de formation

Certification : cette catégorie comprend l'ensemble des formations sanctionnées par les passages d'une certification (diplôme, titre, certificat de qualification professionnelle).

Professionnalisation : les objectifs des formations professionnalisantes sont très proches de ceux des formations certifiantes professionnelles, mais ces formations ne donnent lieu à aucun diplôme, titre ou certificat inscrit au RNCP.

Pré-qualification : cette catégorie comprend les formations qui préparent à l'entrée dans toute formation qualifiante (i.e. certifiante ou professionnalisante), quel que soit le niveau.

Remise à niveau, maîtrise des savoirs de base, initiation : il s'agit là de stages de remise à niveau ou d'initiation à des compétences ou techniques transversales à une large gamme de métiers.

Mobilisation, aide à l'élaboration de projet professionnel : cette catégorie rassemble l'ensemble

des stages visant à analyser les perspectives d'orientation des stagiaires en tenant compte de leurs motivations, de leurs capacités professionnelles, ainsi que des difficultés sociales qu'ils ont éventuellement rencontrées.

Perfectionnement, élargissement des compétences : les formations de cette catégorie s'adressent à un public de personnes déjà opérationnelles dans leur activité professionnelle occupée ou recherchée, mais qui désirent approfondir leurs compétences ou acquérir des compétences supplémentaires.

Des formations concentrées en Loire-Atlantique

La répartition des entrées en formation suit la répartition habituelle observée sur les autres indicateurs socio-économiques.

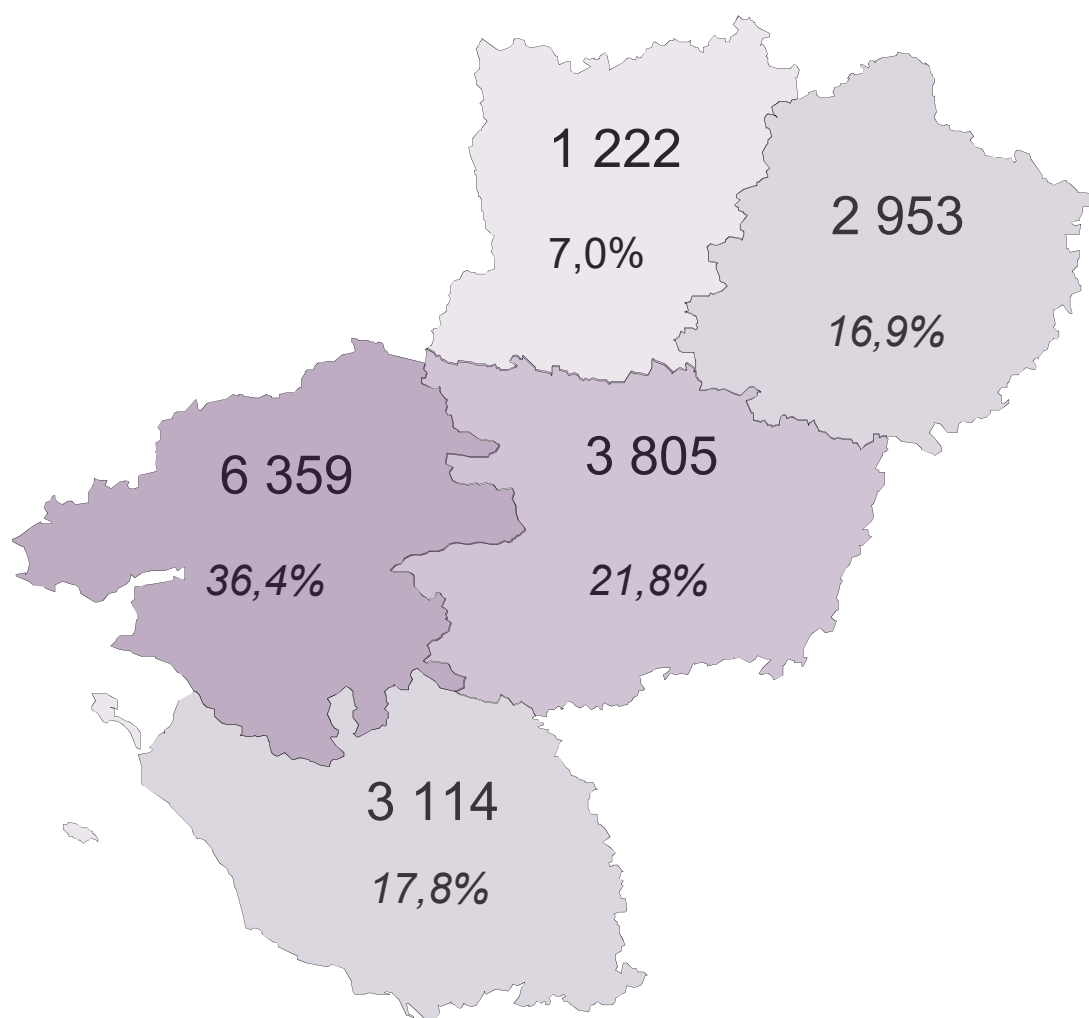
La Loire-Atlantique comptabilise près de **6 359** entrées en formations, soit **36,4%** du total régional.

Le Maine-et-Loire arrive en second avec près de **3 805** entrées en formation, soit **21,8%**.

La Vendée et la Sarthe affichent des niveaux similaires avec respectivement **3 114** et **2 953** entrées en formation, représentant chacune **17,8%** et **16,9%** du total.

Enfin, la Mayenne enregistre **1 222** entrées en formation, soit **7,0%** des entrées en formation au niveau de la régional.

CARTE 1 :
RÉPARTITION DES ENTRÉES EN FORMATION PAR DÉPARTEMENT - 1^{er} TRIMESTRE 2022



Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.
Source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation.

ENCADRÉ N°1

Sources et définitions

Les données ici présentées sont calculées à partir du Fichier des entrées en formation de Pôle emploi. Ce fichier statistique est constitué à partir des deux types d'informations suivantes disponibles dans le système d'information opérationnel de Pôle emploi :

- les Attestations d'Entrée en Stage (AES) correspondant à une entrée dans un nouveau plan de formation.
- les transferts de demandeurs d'emploi en catégorie D d'inscription pour motif de formation sans AES.

Les types de formation

Action de Formation Préalable au Recrutement (**AFPR**) et Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle (**POE individuelle**) : d'une durée maximale de 400 heures, ces formations permettent au demandeur d'emploi d'acquérir des compétences nécessaires pour occuper un emploi correspondant à une offre déposée par une entreprise à Pôle emploi. Le projet d'embauche de l'employeur détermine l'aide mobilisable : CDI ou contrat d'au moins 12 mois pour la POEI, contrat de 6 à moins de 12 mois pour l'AFPR.

Action de Formation Conventionnée (**AFC**) : l'action de formation conventionnée par Pôle emploi vise à développer les compétences des demandeurs d'emploi inscrits, en particulier ceux de faible niveau de qualification et/ou en reconversion, pour répondre aux besoins de recrutement des entreprises.

Aide Individuelle à la Formation (**AIF**) : elle est attribuée par Pôle emploi pour financer une formation professionnelle nécessaire au retour à l'emploi ou à la création d'entreprise lorsque les autres dispositifs ne peuvent être mobilisés.

Autre formation prescrite mais non financée par Pôle emploi : il s'agit principalement des formations financées par les Conseils régionaux et de la Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective, financée par les OPCO. La **POE collective** concerne les programmes conduisant à la découverte des métiers d'un secteur ou d'acquérir les compétences requises pour occuper des emplois correspondant à des besoins identifiés par un accord de branche. Au contraire de la POE individuelle, la POE collective n'est pas soumise à l'obligation d'un dépôt d'offre d'emploi préalable à la mise en oeuvre de la formation.

La rémunération des demandeurs d'emploi en formation

Plusieurs dispositifs de rémunération existent pour les demandeurs d'emploi :

- Les demandeurs d'emploi ayant un droit ouvert à l'Allocation de retour à l'emploi (ARE) de l'Assurance chômage bénéficient pendant leur formation de l'ARE-formation (**AREF**). D'un montant équivalent à l'ARE, celle-ci est versée dans la limite de la durée des droits restants. Si les droits ARE ne couvrent pas toute la durée de la formation, le DE peut être indemnisé après la fin de droits en Rémunération de fin de formation (RFF), si la formation est éligible à cette allocation, ou en ASS-F (allocation de solidarité spécifique formation) s'il satisfait aux conditions d'admission de l'ASS.

- Les demandeurs d'emploi non indemnisés avant l'entrée en formation peuvent, s'ils suivent une formation conventionnée par Pôle emploi, bénéficier de la Rémunération de Formation Pôle Emploi (**RFPE**). Le montant de celle-ci dépend de la durée de la formation et de la situation personnelle du demandeur d'emploi.

- Les demandeurs d'emploi en formation peuvent aussi, sous certaines conditions, bénéficier de rémunérations versées par les Conseils régionaux (Rémunération publique de stage - RPS).

Directeurs de la publication :
Martine CHONG-WA NUMERIC – Jean-Marc VIOLEAU

Responsable de la rédaction :
Vincent RAGOT

Conception et réalisation :
Service SEE

Contact : statsPDL@pole-emploi.fr

Pôle emploi Pays de la Loire
1 rue de la Cale Crucy
44100 Nantes

